

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange
Nom commercial : Hyfloc FIC300

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Utilisation de la substance/mélange : Aide lors du processus de diverses applications industrielles

1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

DERYPOL, S.A HQ:	Manufacturing:
C/Plató, n 6, Entlo, 5	C/Cal Gabatx, s/n
08021 Barcelona (Spain)	08520 Les Franqueses del Vallès (Spain)
Tel. +34 93 238 9090	Tel. +34 93 8496188
	regulatory@derypol.com

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +34 93 849 6188
9:00-13:00 h 15:00-17:00 h (GMT + 1)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]Mélanges/Substances: FDS UE > 2015: Selon le Règlement (UE) 2015/830, 2020/878 (Annexe II de REACH)

Non classé

Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

2.2. Éléments d'étiquetage

Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Phrases EUH : EUH210 - Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

2.3. Autres dangers

Autres dangers non classés : Les fuites donnent lieu à des surfaces extrêmement glissantes.

Le mélange ne contient pas de substances inscrites sur la liste établie conformément à l'article 59, paragraphe 1, de REACH comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien, ou n'est pas reconnu comme ayant des propriétés perturbant le système endocrinien conformément aux critères définis dans le Règlement délégué (UE) 2017/2100 de la Commission ou le Règlement (UE) 2018/605 de la Commission

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1. Substances

Non applicable

Hyfloc FIC300

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2% aromatique substance possédant une/des valeurs limites d'exposition professionnelle nationales (ES); substance possédant des valeurs limites d'exposition professionnelle communautaires	N° CE: 920-107-4 N° REACH: 01-2119453414-43	20-30	Asp. Tox. 1, H304
Isotridécanol, éthoxylé	N° CAS: 69011-36-5 N° CE: 500-241-6	< 5	Acute Tox. 4 (Oral), H302 Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Premiers soins après inhalation	: Sortir à l'extérieur. Si les gênes persistent, consulter un médecin et lui fournir les informations qui figurent sur cette fiche de données de sécurité.
Premiers soins après contact avec la peau	: Laver la zone affectée à grande eau, puis éliminer les restes avec de l'eau et du savon. En cas d'irritation, et si les symptômes persistent, consulter un médecin.
Premiers soins après contact oculaire	: Laver rapidement et avec précaution, avec de l'eau propre pendant au moins 15 minutes. Bouger le globe oculaire en écartant bien les paupières. Consulter un médecin. Le lieu de travail doit obligatoirement disposer de douches oculaires (rinçage œil) d'urgence.
Premiers soins après ingestion	: NE PAS faire vomir. Consulter immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets après inhalation	: Aucun effet n'est prévu.
Symptômes/effets après contact avec la peau	: Aucun effet n'est prévu.
Symptômes/effets après contact oculaire	: rougeur, démangeaisons, larmes.
Symptômes/effets après administration intraveineuse	: Voies d'exposition possibles: peau et yeux.
Symptômes chroniques	: Aucun connu.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traiter symptomatiquement. Les ingrédients majoritaires du produit sont les suivants : dissolvant hydrocarbure, eau, polymère cationique (soluble dans l'eau) et tensioactifs anioniques et/ou non ioniques. N'importe quel ingrédient en grande proportion selon le critère établi dans le Règlement 1272/2008 est mentionné dans le paragraphe 3.2 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Spray d'eau, poudre sèche, dioxyde de carbone, mousse.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Produits de décomposition dangereux en cas d'incendie	: Ils peuvent libérer des gaz dangereux, à savoir: oxydes de carbone (COX) et d'azote (NOx). Sur la combustion des vapeurs d'une atmosphère déficiente en oxygène peut être généré cyanure d'hydrogène et l'acide chlorhydrique.
---	--

5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie	: Évacuer la zone. Éliminer toutes les sources d'ignition si cela est faisable sans danger. Éviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.
Protection en cas d'incendie	: Appareil de protection respiratoire autonome isolant.

Hyfloc FIC300

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

6.1.1. Pour les non-secouristes

- Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.
- Procédures d'urgence : En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.1.2. Pour les secouristes

- Équipement de protection : Utiliser un équipement de protection individuelle. Éloigner les personnes qui ne sont pas équipées d'une protection. Une fuite du produit implique un risque de glissade. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Ne pas respirer les vapeurs ou le nuage pulvérisé. Équipement de protection individuelle, voir section 8.
- Procédures d'urgence : En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter la contamination du sol, des cours d'eau et des égouts. En cas de contamination, signaler immédiatement l'incident aux autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

- Procédés de nettoyage : En cas de fuite de petite dimension, absorber le produit avec du matériel absorbant et le ramasser à la pelle. Puis achever le nettoyage de la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression. Dans le cas de fuites importantes, il est recommandé d'isoler la zone avec du matériel absorbant et de ramasser la plus grande quantité possible de produit en le pompant dans des récipients adaptés. Puis nettoyer la zone concernée avec une grande quantité d'eau à pression.

6.4. Référence à d'autres rubriques

La section 8 contient des informations relatives aux équipements de protection individuelle les plus appropriés.
La section 13 contient des informations relatives à la gestion des déchets.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

- Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Manipolare il prodotto nelle zone, condizioni e con le attrezzature adeguate. Prevedere la possibilità che si produca una fuoriuscita e prendere le misure preventive, per esempio: disporre di materiale assorbente in un posto vicino, fissare le condizioni di lavoro (disposizione di circuiti di travaso, posizione delle valvole, liberazione della zona di lavoro, ecc.) per evitare che, in caso di fuoriuscita, si produca la contaminazione di collettori, di corsi di acqua o del suolo.
- Température de manipulation : 5 – 30 °C
- Mesures d'hygiène : Appliquer les normes habituelles de bonnes pratiques et d'hygiène lors de la manipulation de produits chimiques.

Hyfloc FIC300

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques	: Éviter les températures extrêmes (inférieures à « Température minimale » et supérieures à « Température maximale »). Conserver dans un récipient bien fermé, à l'abri, en respectant le rang de températures établi (voir « Rang de température recommandé »).
Conditions de stockage	: Stocker le produit dans un endroit bien aéré et frais, à l'abri des sources de chaleur ou du gel, dans des récipients fermés conformes aux normes de sécurité. Appliquer les normes de stockage.
Température de stockage	: 0 – 35 °C

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pour tous les usages connus jusqu'à présent, les recommandations de manipulation et de stockage sont celles indiquées dans les paragraphes secondaires antérieurs.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

8.1.1. Valeurs limites nationales d'exposition professionnelle et biologiques

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique	
UE - Valeur limite indicative d'exposition professionnelle (IOEL)	
IOEL TWA	1200 mg/m ³
Espagne - Valeurs Limites d'exposition professionnelle	
VLA-ED (OEL TWA) [1]	200 mg/m ³
VLA-EC (OEL STEL)	10 mg/m ³

8.1.2. Procédures de suivi recommandées

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.3. Contaminants atmosphériques formés

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.4. DNEL et PNEC

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.1.5. Bande de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2. Contrôles de l'exposition

8.2.1. Contrôles techniques appropriés

Contrôles techniques appropriés:

Il est recommandé de toujours placer une douche et une douche oculaire (rince œil) dans la zone de manipulation du produit.

8.2.2. Équipements de protection individuelle

8.2.2.1. Protection des yeux et du visage

Protection oculaire:

Lunettes de sécurité avec des protecteurs latéraux

8.2.2.2. Protection de la peau

Protection de la peau et du corps:

Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc)

Protection des mains:

Gants en PVC, résistants aux produits chimiques (selon la norme EN 374 ou équivalent)

Hyfloc FIC300

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Autres protecteurs de la peau

Vêtements de protection - sélection du matériau:

Porter des vêtements de travail « standard ». En cas de contact prolongé ou de risque de projections de dissolutions de produit, porter des vêtements imperméables appropriés (tablier, combinaison, etc). Chaussures de sécurité

8.2.2.3. Protection des voies respiratoires

Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

8.2.2.4. Protection contre les risques thermiques

Pas d'informations complémentaires disponibles

8.2.3. Contrôle de l'exposition de l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Couleur	: Liquide blanchâtre opaque.
Apparence	: Liquide blanchâtre opaque.
Odeur	: Odeur aliphatique.
Seuil olfactif	: Pas disponible
Point de fusion	: Pas disponible
Point de congélation	: Pas disponible
Point d'ébullition	: > 100 °C
Inflammabilité	: Pas disponible
Limites d'explosivité	: Pas disponible
Limite inférieure d'explosivité (LIE)	: Pas disponible
Limite supérieure d'explosivité (LSE)	: Pas disponible
Point d'éclair	: ne s'enflamme pas
Température d'auto-inflammation	: Pas disponible
Température de décomposition	: > 150 °C
pH	: Pas disponible
pH solution	: 5 (4 – 6) g/l
Viscosité, cinématique	: > 20,5 mm ² /s (40°C)
Viscosité, dynamique	: ≤ 2000 cP
Solubilité	: Entièrement miscible.
Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Kow)	: Pas disponible
Pression de vapeur	: 2,3 kPa (20°C)
Pression de vapeur à 50 °C	: Pas disponible
Masse volumique	: Pas disponible
Densité relative	: 1 – 1,2
Densité relative de vapeur à 20 °C	: ≈ 0,804
Taille d'une particule	: Non applicable
Distribution granulométrique	: Non applicable
Forme de particule	: Non applicable
Ratio d'aspect d'une particule	: Non applicable
État d'agrégation des particules	: Non applicable
État d'agglomération des particules	: Non applicable
Surface spécifique d'une particule	: Non applicable
Empoussiérage des particules	: Non applicable

9.2. Autres informations

9.2.1. Informations concernant les classes de danger physique

Pas d'informations complémentaires disponibles

9.2.2. Autres caractéristiques de sécurité

Pas d'informations complémentaires disponibles

Hyfloc FIC300

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1. Réactivité

Le produit ne est pas une réactivité dangereuse se il est utilisé selon les instructions pour le stockage et la manipulation de cette fiche de données de sécurité.

10.2. Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales de manipulation et de stockage.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Les oxydants forts peuvent provoquer des réactions exothermiques.

10.4. Conditions à éviter

Exposition aux flammes et aux sources d'ignition. Températures en dessous de -5 oC.

10.5. Matières incompatibles

Acides et bases fortes, agents oxydants, sels de cuivre, fer et argent.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Aucun dans des conditions normales de stockage et d'utilisation. En cas d'incendie, cela peut donner lieu à des produits de décomposition dangereux, tels que : monoxyde et dioxyde de carbone, fumées et oxydes de nitrogène.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) n° 1272/2008

Toxicité aiguë (orale) : Non classé
Toxicité aiguë (cutanée) : Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation) : Non classé

Hyfloc FIC300	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique	
DL50 orale rat	> 5000 mg/kg (OCDE 401)
DL50 cutanée rat	> 5000 mg/kg (OCDE 402)
CL50 Inhalation - Rat	> 4,951 mg/l/4h (OCDE 403)

Isotridécanol, éthoxylé (69011-36-5)	
DL50 orale rat	500 – 2000 mg/kg
DL50 cutanée lapin	> 2000 mg/kg

Corrosion cutanée/irritation cutanée : Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Non classé (Non irritant. (OECD-Méthode 437))
Sensibilisation respiratoire ou cutanée : Non classé
Mutagénicité sur les cellules germinales : Non classé
Cancérogénicité : Non classé
Toxicité pour la reproduction : Non classé

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique	
NOAEL (animal/mâle, F0/P)	300 mg/kg (OCDE 421)

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique) : Non classé

Hyfloc FIC300

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles : Non classé

(exposition répétée)

Danger par aspiration : Non classé

Hyfloc FIC300

Viscosité, cinématique	> 20,5 mm ² /s (40°C)
------------------------	----------------------------------

11.2. Informations sur les autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Dangers pour le milieu aquatique, à court terme : Non classé

(aiguë)

Dangers pour le milieu aquatique, à long terme : Non classé

(chronique)

Hyfloc FIC300

CL50 - Poisson [1]	10 – 100 mg/l (résultats obtenus sur un produit similaire)
--------------------	--

CE50 - Crustacés [1]	10 – 100 mg/l (résultats obtenus sur un produit similaire)
----------------------	--

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique

CL50 - Poisson [1]	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss, OECD 203)
--------------------	---

CE50 - Crustacés [1]	> 1000 mg/l (Daphnia magna, OECD 202)
----------------------	---------------------------------------

CE50 72h - Algues [1]	> 1000 mg/l (Pseudokirchneriella subcapitata, OECD 201 method)
-----------------------	--

NOEC chronique poisson	> 1000 mg/l (Oncorhynchus mykiss, 28 d)
------------------------	---

NOEC chronique crustacé	> 1000 mg/l (Daphnia magna, 21 d)
-------------------------	-----------------------------------

NOEC chronique algues	> 1000 mg/l (Tetrahymena pyriformis, 48 h)
-----------------------	--

Isotridécanol, éthoxylé (69011-36-5)

CL50 - Poisson [1]	1 – 10 mg/l (OECD 203 method)
--------------------	-------------------------------

CE50 - Crustacés [1]	1 – 10 mg/l (OECD 202 method)
----------------------	-------------------------------

CE50 72h - Algues [1]	1 – 10 mg/l (méthode OCDE 201)
-----------------------	--------------------------------

ErC50 algues	1 – 10 mg/l (OECD 201 method)
--------------	-------------------------------

NOEC (chronique)	> 1 mg/l (OECD-Méthode 202)
------------------	-----------------------------

12.2. Persistance et dégradabilité

Hyfloc FIC300

Persistance et dégradabilité	Dégradation abiotique: hydrolyse > 70% (28 jours, pH 6-8). Les produits d'hydrolyse ne sont pas nocifs pour les organismes aquatiques.
------------------------------	--

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique

Persistance et dégradabilité	Le produit est difficilement biodégradable. Le produit ne s'hydrolyse pas.
------------------------------	--

Isotridécanol, éthoxylé (69011-36-5)

Persistance et dégradabilité	Le produit est facilement biodégradable. Le produit ne s'hydrolyse pas.
------------------------------	---

Biodégradation	> 60 % (OECD-Méthode 301B)
----------------	----------------------------

Hyfloc FIC300

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Hyfloc FIC300

Potentiel de bioaccumulation	Aucun produit ne est prévu de bioaccumulation.
------------------------------	--

Hydrocarbures, C12-C15, n-alkanes, isoalkanes <2%. aromatique

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	3 – 6
--	-------

Isotridécanol, éthoxylé (69011-36-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Pow)	> 3
--	-----

12.4. Mobilité dans le sol

Isotridécanol, éthoxylé (69011-36-5)

Coefficient de partage n-octanol/eau (Log Koc)	> 5000
--	--------

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

Pas d'informations complémentaires disponibles

12.7. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes de traitement des déchets	: Les déchets ne doivent pas être versés dans les égouts ni dans les canalisations d'eau. Ils doivent être incinérés dans des locaux agréés, et confiés de préférence à des entreprises de traitement de déchets agréées, conformément aux dispositions en vigueur. Les récipients avec des restes de produit ne doivent pas être nettoyés à l'eau; cela risque de provoquer la dissolution non adéquate du produit et d'augmenter la quantité de déchet à éliminer. Utiliser au maximum le contenu du récipient et traiter le contenant usagé conformément à ce qui est indiqué dans le paragraphe 13.1.
Indications complémentaires	: Appliquer les mêmes précautions pendant la manipulation du déchet que celles recommandées dans les paragraphes 7 et 8 de cette fiche de données de sécurité.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG / IATA / ADN / RID

14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification

N° ONU (ADR)	: Non applicable
N° ONU (IMDG)	: Non applicable
N° ONU (IATA)	: Non applicable
N° ONU (ADN)	: Non applicable
N° ONU (RID)	: Non applicable

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Désignation officielle de transport (ADR)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IMDG)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (IATA)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (ADN)	: Non applicable
Désignation officielle de transport (RID)	: Non applicable

Hyfloc FIC300

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

ADR

Classe(s) de danger pour le transport (ADR) : Non applicable

IMDG

Classe(s) de danger pour le transport (IMDG) : Non applicable

IATA

Classe(s) de danger pour le transport (IATA) : Non applicable

ADN

Classe(s) de danger pour le transport (ADN) : Non applicable

RID

Classe(s) de danger pour le transport (RID) : Non applicable

14.4. Groupe d'emballage

Groupe d'emballage (ADR) : Non applicable

Groupe d'emballage (IMDG) : Non applicable

Groupe d'emballage (IATA) : Non applicable

Groupe d'emballage (ADN) : Non applicable

Groupe d'emballage (RID) : Non applicable

14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non

Polluant marin : Non

Autres informations : Pas d'informations supplémentaires disponibles

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport par voie terrestre

Non applicable

Transport maritime

Non applicable

Transport aérien

Non applicable

Transport par voie fluviale

Non applicable

Transport ferroviaire

Non applicable

14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non applicable

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH $\geq 0,1\%$ / SCL

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Hyfloc FIC300

Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

15.1.2. Directives nationales

Allemagne

Classe de danger pour l'eau (WGK) : Non classé conformément à/au Règlement sur les installations manipulant des substances nocives pour les eaux (AwSV)

Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV) : Non soumis à/au Arrêté concernant les incidents majeurs (12. BlmSchV)

Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen : Aucun des composants n'est listé

SZW-lijst van mutagene stoffen : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling : Aucun des composants n'est listé

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

RUBRIQUE 16: Autres informations

Indications de changement			
Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Modifié	
	Date d'émission	Modifié	
	Date de révision	Modifié	
	Format FDS UE	Ajouté	

Texte intégral des phrases H et EUH	
Acute Tox. 4 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
EUH210	Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

Fiche de données de sécurité valable pour les régions : DE;DK;ES;FI;FR;IT;NL;PL;PT;GB;RU;SE

Fiche de données de sécurité (FDS), UE

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.